

produit de ces collectes aurait été bien plus considérable, cependant malgré ce faible tribut, les compatriotes de cette partie du pays se trouveront heureux d'avoir contribué à adoucir le sort de leurs malheureux frères exilés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
L. A. BOURRET, *Ptre.*

A M. E. R. Fabre, Trésorier de l'Association de Délivrance.

—A une assemblée publique des citoyens de la paroisse de Bécot, tenue à la salle du presbytère, lundi, le 8 janvier 1844, pour prendre en considération la situation pénible des exilés politiques :

P. L. Letourneau, écr., ayant été appelé à la chaire, et André Vandandaigue, écr., ayant été prié d'agir comme secrétaire, les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité :

Résolu, qu'il est du devoir de tout Canadien de contribuer, suivant son moyen, au retour dans leur patrie de ses compatriotes exilés depuis plusieurs années à l'extrémité de la terre.

Résolu, que c'est de grand cœur que nous nous joignons à ceux qui ont, les premiers, donné l'exemple dans l'exécution d'un devoir aussi sacré que celui de venir aux secours des infortunés prisonniers, victimes de querelles politiques.

Résolu, en conséquence du consentement de M. le Curé, des marguilliers et de tous les paroissiens présents, que la quête annuelle qui se fait pour l'église, soit faite cette année pour contribuer à assurer à nos infortunés compatriotes maintenant en exil leur prompt retour dans leur patrie.

Résolu, que les messieurs suivants forment un comité pour aviser aux moyens de donner effet aux présentes résolutions, après la quête faite :

Jos. Présontaine, Augustin Pigeon, Olivier Galbois, P. Malo, Victor Gadbois, J. B. Allard, P. L. Letourneau, François Petit, Christophe Lafleur, Flavien Chateaufort, Joseph Présontaine, fils, Prudent Lapointe, Alexis Galipeau, Isidore Bernard, J. B. Allard, trésorier, André Vandandaigue, secrétaire.

Bécot, 8 janvier 1844.

Minerve.

—L'hon. M. Killany est maintenant en cette ville, à la recherche de bâtimens convenables pour les différens bureaux publics, ainsi que pour une résidence pour Son Excellence.

Idem.

—Nous apprenons avec une vive satisfaction que les travaux sur le Canal de Lachine seront commencés la semaine prochaine, de sorte que les malheureux ouvriers, qui souffrent depuis si longtems, faute d'ouvrage, pourront recevoir quelque soulagement à leur misère. On dit que le bureau des travaux publics n'a aucune part dans le retardement qui a eu lieu. *Idem.*

L'*Aurore* dans son numéro du 13 du courant, après avoir, dans un préambule, taxé la *Minerve* et ses adhérens, d'ignorance ou de mauvaise foi, et peut être de toutes les deux, dans leur discussion sur la question ministérielle, et dans leurs attaques contre la conduite de M. Viger dont elle fait l'éloge le plus pompeux et qu'elle qualifie de *patriote immaculé*, s'exprime ainsi :

La coïncidence des événemens politiques qui se passent dans la Nouvelle-Ecosse avec ceux qui agitent toute la société canadienne, est une de ces étranges occurrences qui arrivent dans le cours bizarre des choses humaines comme tout exprès quelquefois pour mieux faire éclater la vérité ; et, à propos, qui ne se souvient pas encore de la publication des dépêches officielles de Bond Head le jour même que Lord Gosford essayait de lever l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada ? Mais dans notre sœur colonie de la Nouvelle-Ecosse, cette terre défrichée d'abord par une poignée de nos frères transportés depuis dans des pontons au delà des mers et sur toute la surface du continent d'Amérique, dans la Nouvelle-Ecosse, disons-nous, nous trouvons une position politique analogue à la nôtre. dans le fond, mais bien différente dans ses moyens d'être. Que s'est-il passé quand Mr. Howe et ses collègues crurent de leur devoir de résigner leurs fonctions ministérielles ? Canadiens de bonne foi, écoutez et jugez :

Lord Falkland, le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, demande tout d'abord par une note officielle adressée à Mr. Howe et à ses collègues les raisons spéciales de leur résignation, par écrit. Messrs. Howe, Uniacke et McNab, conservant vis-à-vis du représentant de leur souveraine ce sentiment des convenances qui sied au décorum d'un ministre, répondent spécialement que l'intention formulée par Son Excellence d'élever au Conseil Exécutif un homme dont l'accession leur fait redouter un changement de politique gouvernementale, leur fait loi d'abdiquer leurs portefeuilles. De ce précis ressort un fait établi, convenu sur lequel la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse est appelée à prononcer sa décision, et il n'existe plus là de moyen évasif. Et vous, qui vous scandalisez si bonnement de l'attachement à la forme de l'hon. M. Viger, dites-nous donc s'il a jamais exigé autre chose pour seconder de son puissant concours la démarche du ministre de sir Charles Metcalfe ? Vous voulez savoir toute la vérité, la voici : l'hon. M. Viger, dans les trois jours qui ont précédé les explications ministérielles à Kingston, en citoyen qui oublie son amour-propre devant son pays a épuisé privément auprès des ministres les moyens de les rappeler à la seule marche qu'il savait constitutionnelle : en fut-il écouté ? ah ! tout le monde sait que l'un le traitait d'insensé, et qu'un autre plus ô-é poussa l'oubli des convenances et de sa propre dignité, jusqu'à dire au vénérable vieillard, et en présence de tous comme pour rendre sa contumélie plus amère : « j'ai longtems soupçonné que vous étiez un vieux misérable, mais aujour-

d'hui j'en ai la conviction ! ! ! Oui, peuple du B.-Canada, toi mieux appris, toi accoutumé depuis un demi-siècle à honorer dans D. B. Viger ton tuteur, ton mentor et ton père, voilà comme il fut traité parce qu'il était lui, vieillard consommé dans la pratique parlementaire et constitutionnelle, tenter de diriger la marche d'hommes dont il pouvait avoir raison de redouter l'expérience au milieu d'un ordre de choses nouveau et pour nous, qui s'était plu à les favoriser d'une influence qui ne leur manqua jamais sans danger et sans chute ! Devait-il donc courber sous l'orage qu'on lui préparait, quand il avait la conscience de son droit et qu'il défendait la vérité ? Qu'a-t-il donc fait au milieu des huées dont il a été l'objet une semaine durant ? Il essaya de se faire entendre, il supplia l'indulgence de la chambre, mais il n'en fut compris qu'après le vote donné où le rétablissement du calme lui permit enfin de faire entendre cette voix brisée à la défense des libertés civiles, politiques et religieuses de son pays ; et nous n'hésitions pas de le dire, quand il interpella M. Baldwin de risquer sa réputation d'avocat et d'homme d'état en soutenant l'opinion contraire à la sienne, que fit M. Baldwin ? il garda un silence, prudent peut-être, mais qui fut bien éloquent pour nous, et qui opéra de suite une réaction dans les opinions parlementaires : le quart d'heure d'après des membres disaient tout haut que le vieillard avait raison, et qu'un ministère responsable formé par lui serait supporté du moins dans le Haut-Canada ! Mais alors quelles raisons put-il donc alléguer pour changer si merveilleusement les esprits ? Son prestige, le voici. Il se leva comme défenseur de la morale publique, et la même voix qui avait résisté toute sa vie à la tyrannie du pouvoir voulut mettre aussi une borne à la volonté populaire qui n'avait pas droit de franchir les règles établies par la

constitution de l'empire pour arriver à des fins même légitimes. Il représenta aux ministres qu'ils étaient liés par la foi et le sacré serment du secret, dépôt qu'ils n'avaient pas le droit de violer ; il protesta contre le procès qu'on faisait à un homme qui n'avait pas le moyen de se défendre, quoique cet homme fut le gouverneur ; il leur rappelait que Son Excellence elle-même protestait contre les explications données, qu'il les désavouait, il invoquait par son propre amendement à l'adresse des ministres le gouvernement responsable, il implorait comme eux les Résolutions de 1841, mais son âme se refusait à une illégalité de procédés dont le précédent une fois établi pouvait mettre en danger les plus chers intérêts même de son pays, parce que son expérience à lui lui a appris que les peuples ne violent jamais impunément les règles qui les lient à l'ordre de la société, et qu'une fois le scandale donné les résultats sont incalculables en se tournant contre les violeurs. Je respecte votre foi, disait-il aux ministres, j'ai confiance, je le professe, dans votre honneur, mais ici je suis représentant de mon pays et gardien des prérogatives de mon roi, et je proclame en cette double qualité que vous êtes en dehors de votre droit, que vous sappez le fondement même de nos libertés en voulant le consolider ; je suis sûr de ne pas me tromper, et je vous demande pardon d'être forcé d'obéir à un devoir si pénible.

Comment, à la veille de mettre la dernière main à une foule de loix de première nécessité pour mon pays, sans avoir seulement prévenu le coup terrible que va porter à notre société la funeste légation du Conseil Spécial, la loi d'enregistrement, par exemple, qui va fonder sur eux, vous vous précipitez hors de l'arène, vous abandonnez le camp à vos ennemis, vous refusez de souffrir quinze jours encore par patriotisme, et moi qui vois l'abîme qui se creuse sous nos pas, je vais m'y précipiter parce qu'il plaira à quelques uns des vôtres de me traiter d'insensé ou de misérable ?... Je proteste donc au nom de mon pays contre l'illégalité des procédés de part et d'autre, je désapprouve votre démarche, je condamne les plaidoyers échangés entre le gouverneur et vous, parce qu'ils ne peuvent pas nous réussir et qu'ils ne peuvent nous mener encore que dans le précipice. Je n'accuse pas vos motifs, je ne les mets pas en question, mais je ne puis transiger avec les lumières de ma propre conscience, et je préfère encore tout ce qui me met face que de reculer devant un devoir. Ici ce n'est pas du gouvernement responsable qu'il s'agit, mais de savoir si par vos moyens vous pouvez faire triompher votre position. La manière dont vous avez voulu traiter hier le représentant de Sa Majesté en lui soumettant vos propres conditions est en dehors de tous les principes, et je vous défie de l'établir par un seul précédent. Son Excellence reconnaît ouvertement elle aussi les Résolutions de 1841 et invoque comme vous le gouvernement responsable : comment voulez-vous donc que je juge sur des paroles passées entre vous et contre lesquelles le gouverneur proteste, et vous défend au nom de votre serment de le divulguer. Ici je ne défends pas le gouverneur, mais les principes mêmes de mon gouvernement, je protège par mon apparente opposition les droits de mes concitoyens, et je n'en départirai jamais : — et le vieillard avait si bien raison que la Chambre elle-même a fini par exprimer dans son adresse que désormais on ne sera plus en droit d'exiger des stipulations du gouverneur. Que veut donc dire cette condition de l'Adresse ? Ne portet-elle pas à sa face même condamnation contre les ministres qu'elle approuve cependant ? Encore une fois, nous n'avons point de passions à satisfaire dans cette pénible situation, et Dieu nous garde de nous attaquer à personne de ceux qui ont cru accomplir un devoir et qui l'ont fait suivant les lumières de leur expérience. Mais du moins tant qu'il nous restera un souffle de vie, tant que nous pourrons encore tracer un mot sur le papier, nous n'aurons pas la lâcheté de laisser éraiser le patron du pays, ni flétrir le plus beau nom canadien qui soit dans nos fastes sans nous poser en défenseur, sans crier halte à ceux qui font métier de déchirer un homme pour lequel peut-être notre affection nous emporte, mais pour lequel du moins nous sommes incapable de sacrifier des principes ou des opinions